



FLASH INFO

SAINT-DENIS | DÉCEMBRE 2018

MOMENTUM

PLANNINGS

Nous déplorons la sortie retardée du planning et particulièrement lorsque celui-ci comporte la période des fêtes. Depuis 2013, aucune amplitude n'était planifiée à plus de 9h44 la veille du 25 décembre. La direction a décidé de remettre des longues coupures venant remettre en cause l'usage sans discuter au préalable. Pour éviter toute gêne, nous avons proposé de modifier la vingtaine de plannings concernés et sortir rapidement le planning. La décision de la direction a été de repousser la sortie au 3 décembre. Ce choix pénalise les salariés. Nous demandons que cette situation ne se reproduise plus et que ce genre de décision soit anticipé.

Par ailleurs, à la suite des travaux sur la LGV Paris-Londres entre février et mai 2019, les PS seront avancées, ce qui risque de perturber une fois de plus nos rythmes de travail. Il va vraiment falloir se poser et accepter de regarder en face les impacts de ces rythmes sur la santé en apportant les améliorations nécessaires.

EUROSTAR SE PORTE BIEN

Eurostar annonce un 3^e trimestre record : le nombre de passagers a augmenté de 12 % en comparaison avec l'an dernier et le chiffre d'affaires a progressé de 17 % (247 millions de livres sterling en 2018 contre 211 millions de livres ster-

ling en 2017). Et nous, salariés de Momentum ? À quel moment allons-nous recevoir le geste de fin d'année ? Précisons que nous ne parlons pas de l'avantage des billets gratuits qui viennent de nous être accordés. Un peu normal quand on travaille 364 jours par an sur les Eurostar...

CDD

La direction annonce six CDD pour la période de Noël, soit entre le 17 décembre 2018 et le 13 janvier 2019.

BADGES

À la suite de l'expiration des badges en mai 2019, le renouvellement se fera à partir de janvier 2019, à Londres. La direction précise, après avoir confirmé dans un premier temps une prolongation de deux ans du contrat Eurostar-Momentum, que finalement le contrat va d'office à fin mai 2021.

BREXIT

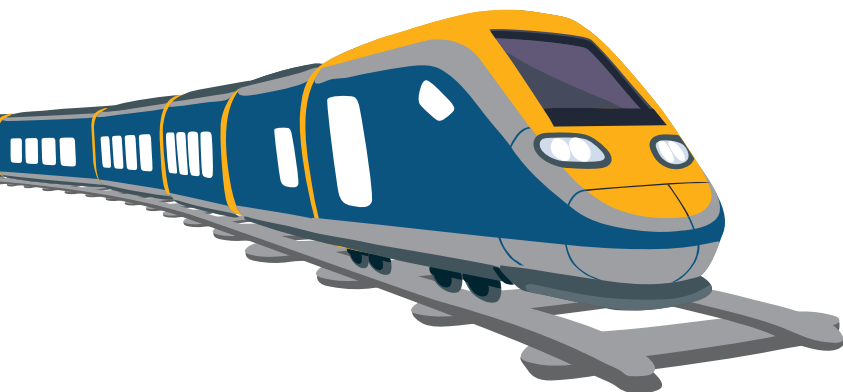
Pour le moment, pas de changement pour nous dans le cadre du Brexit. Le passeport n'est pas obligatoire, la CNI est suffisante. En revanche, il faudra rester attentifs à l'évolution des éventuels changements de réglementation.

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Attention, le montant qui apparaît sur le bulletin test n'est pas un montant définitif. En effet, le pourcentage fera donc varier en conséquence le montant mensuel du prélèvement de l'impôt les mois de PRP ou prime annuelle.

POINT SUR LA CONVENTION COLLECTIVE

Les syndicats, dont la CFDT, la Direction générale du travail et l'Union des transports publics sont parvenus à un consensus visant à ouvrir des négociations à partir de 2020 pour étendre le champ d'application de la convention du ferroviaire à d'autres activités comme la manutention et la restauration ferroviaire. Le chemin reste long et il faudra tout faire pour que cet engagement qui apparaît dans un relevé de décisions officiel soit respecté. ●



PRISE ET FIN DE SERVICE : POSITION *HELPER* ET SMS

Un texte de loi sur la déconnexion au travail prévoit une négociation dans le but de parvenir à un accord d'entreprise entre les représentants et la direction. Sinon, c'est une charte unilatérale. **Explications.**

Un tel accord avait pour but de garantir que les salariés ne devaient en aucun cas se connecter à leur outil de travail (tablette ou téléphone professionnel) en dehors des horaires de travail. Il en est de même pour la réception de SMS en période de réserve sur nos jours de repos qui plus est sur les téléphones personnels. Il était souhaitable donc de trouver un accord de bon sens sur ce point.

QUELLE EST LA POSITION DE LA DIRECTION ?

Elle a refusé de signer un accord, mais a opté pour la mise en place d'une charte qui stipule aux salariés de ne pas se connecter. Exit en revanche l'histoire du SMS...

CE QU'IL FAUT RETENIR

La CFDT a demandé à la direction de communiquer notre activité de réserve – RVE 1, 2 ou 3 avec tranches horaires correspondantes –, le dernier jour de travail pendant nos horaires de travail et en parallèle de mettre en place des réserves bureau qui seraient déclenchées à plus de 80 % ; à défaut, trouver un accord financier sur ce point comme il existe déjà pour les cadres. Lorsque ces derniers se retrouvent en astreinte chez eux le week-end sans pour autant être sollicités, l'indemnité est de 80 € ; cela, pour mieux répondre aux sous-effectifs aussi. Sinon de placer les réserves après un train permettant de vous informer sur la première journée de votre activité du lendemain.

CE QUE LE DÉCRET ET L'ACCORD D'ENTREPRISE ACTUELS PRÉSENTENT

Toute modification de planning demandée par l'entreprise – donc hors problème d'exploitation sur la journée en cours – est soumise à l'accord du salarié concerné. Force est de constater que l'accord des salariés (en réserve ou pour les demandes de partir plus tard ou de rentrer plus tôt) n'est pas demandé. Il est très rare que nous refusions les modifications montrant notre grande flexibilité. C'est pourquoi nous sommes déjà au-delà du réglementaire lorsque nous rece-

LA CFDT VOUS INFORME

De manière unilatérale et sans dénoncer l'usage ou l'accord, la direction ne rembourse plus les frais kilométriques et ne prend plus en charge le taxi si elle modifie, avec votre accord, votre emploi du temps la veille :

- ➔ 9005/9007 demande de partir sur un 9009 ou autre train retrait de remboursement de FK et de prise en charge taxi.
- ➔ 9054/9056 demande de rentrer plus tôt 9050 ou autre train retrait de remboursement de FK et de prise en charge taxi.

En revanche, si on vous informe le matin même alors vous conserverez cet avantage. Nous demandons que la direction respecte l'usage en vigueur en attendant de trouver une alternative avec les représentants. ●



vons des SMS sur nos jours de repos la veille des jours de réserves. Il était prévu aussi de recevoir des SMS les jours de repos pour modifier notre activité déjà planifiée pour occuper le poste de helper en test actuellement. Nous sommes en désaccord avec la manière dont il est mis en place.

Sachez que le matin même, quand vous arrivez à votre PS, la planification à cette position est soumise à votre accord et le refus est possible, car il modifie votre fin de service, bien sûr cela doit être fait en bonne intelligence. Nous étions par ailleurs inquiets de recevoir de manières récurrentes des SMS de façon quotidienne. C'est pourquoi nous demandons à la direction d'entrer dans une vraie négociation afin que toutes les parties s'y retrouvent, et ce, pour tous les cas soulevés ci-dessus. ●

